

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patrick Fortin

<https://www.cadre21.org/membres/79ef1a6df92dfda4414d5d8f>

Date d'obtention : 2022-04-19 17:23:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

suivre le guide à la lettre. Le protocole est simple et aide dans le rôle de chacun. Il permet aussi de mettre en confiance la victime qu'il y a une équipe qui va l'aider et accompagner dans le processus.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Va nous enlevé beaucoup de questionnement, va nous mettre en confiance avec nos interventions et va éviter de faire des erreurs que j'aurais peut être fait.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'être à l'écoute et de ne pas mettre des mots dans leur bouche. Lorsqu'il me montrer leur cellulaire, me retourné et m'assurer que c'est pas des photos compromettante.